

<https://ressources.anap.fr/numerique/publication/2407-le-dmp-en-etablissement-de-sante-retours-d-experience>

## Le DMP en établissement de santé - Retours d'expérience

### Sommaire

1. Contexte
2. Le déploiement du DMP dans...
  - 2.1. Le DMP
  - 2.2. La « DMP compatibilité »...
  - 2.3. Le financement du projet
  - 2.4. Soutien de la CNAM
  - 2.5. Un projet institutionnel**
3. Création et alimentation du...
  - 3.1. La création du DMP
  - 3.2. La consultation
  - 3.3. L'alimentation du DMP
4. Témoignages et cas d'usage...
  - 4.1. En Haute-Garonne
  - 4.2. Puy de Dôme
  - 4.3. Somme — Hauts de France
  - 4.4. Côtes-d'Armor
  - 4.5. Centre Val de Loire

## ↪ 2. Le déploiement du DMP dans un établissement de santé

### ↪ 2.5. Un projet institutionnel

Le projet DMP doit être institutionnel et porté par la direction de l'établissement et la présidence de la CME. Entre la décision de la direction des établissements de démarrer le projet et le déploiement, il peut se passer entre un an à dix-huit mois selon la taille des établissements. Cette durée est ramenée à six mois dans les plus petites structures.

### Quelle motivation pour déployer le DMP ?

Un directeur de clinique affirme sa « conviction que le DMP pourrait devenir un outil extraordinaire. J'aimerais être optimiste. On est à un virage grâce à Hôpital Numérique. » Il a du reste inscrit le DMP dans son projet d'établissement 2017-2022 dans deux axes visant à :

- Structurer et déployer les liens sécurisés entre l'établissement et les correspondants et les structures externes
- Favoriser la coordination ville/hôpital.

Le déploiement du DMP au sein d'un établissement peut aussi fidéliser les patients détenteurs de DMP au détriment des autres établissements. La mise en place du DMP, au-delà du lien créé avec le patient, crédibilise l'intérêt de l'établissement pour la continuité des soins. En effet, que pensera un patient « acteur de sa santé » et détenteur d'un DMP si l'établissement consulté n'alimente pas son DMP ?

### Constituer une équipe projet et les instances de pilotage

Dans les EHPAD ou les petites structures, le projet est mené par le directeur, le responsable administratif en lien avec le médecin coordonnateur et la personne en charge du logiciel dossier patient.

Le délai de mise en place est en moyenne d'un an avant la première création et la première alimentation du DMP. À cela s'ajoute une période d'observation et d'accompagnement d'au moins un mois auprès du premier service déployé. Il est donc important que les personnes affectées au projet soient disponibles pendant toute la période du projet, avant la généralisation à l'ensemble de l'établissement. Un choix judicieux des personnes de l'équipe projet et des groupes de travail sur les différentes thématiques constitue un gage de bons résultats.

Comme dans tout projet, les instances de pilotage sont indispensables :

- Un comité de pilotage stratégique avec le directeur, le président de la CME et le chef de projet se réunissent tous les six mois ou plus en cas de besoin
- Un comité opérationnel comprenant
  - le chef de projet DMP, maîtrisant les processus de production des documents du dossier patient et connaissant l'organisation des services médicaux. Son profil est très fonctionnel. Un cadre en charge des secrétariats médicaux ou un cadre de santé impliqué dans l'informatisation du dossier patient aurait une légitimité pour mener ce projet.
  - les médecins nommés par la CME ayant une forte appétence pour la dématérialisation du dossier patient, promoteurs du projet auprès de leurs collègues
  - Le médecin en charge du département de l'information médicale (DIM) pour l'harmonisation des comptes-rendus et leur structuration

la ou les personnes en charge :

- du bureau des entrées
- des secrétariats médicaux
- de la relation avec les usagers
- de la communication
- selon le scénario choisi pour la création des dossiers, le Directeur des Soins
- du Système d'Information

### **Lancer les chantiers et les groupes de travail**

Les principaux chantiers à lancer :

- Définition de l'organisation et étude d'impact sur les processus existants
- Plan de déploiement
- Communication externe et interne
  - vers les patients en lien, si possible, avec des représentants des usagers
  - vers la médecine de ville
- Structuration et choix des documents à publier
- Paramétrage des logiciels dossier patient et mise en place des connecteurs DMP
- Gestion des habilitations
- Élaboration du tableau de bord de montée en charge et de suivi

### **Mutualiser avec le projet de messagerie sécurisée et/ou de portail Internet**

Ce projet institutionnel peut être mené en parallèle de la mise en place de la messagerie sécurisée. En effet, la plupart des documents produits sont communiqués au patient et au médecin « adresseur » et/ou traitant. Pour les établissements concernés par un portail Internet patient et/ou professionnels, là aussi, la charge de conception et de mise en œuvre de la publication des documents vers le portail peut être en partie mutualisée.

### **Prendre en compte la convergence du système d'information des GHT**

La convergence du dossier patient des GHT peut retarder la mise en œuvre des connecteurs DMP dans l'attente de la migration du DPI de chaque établissement vers le DPI cible. Ce peut être aussi une opportunité si le schéma directeur du système d'information du GHT prévoit d'accélérer le partage du dossier patient au travers du DMP ou d'un portail Internet.

### **Pérenniser**

Certains établissements ont mis en place une organisation et des moyens techniques pendant la phase projet sans pérennisation. Il semble indispensable qu'une structure transverse et fonctionnelle supervise le bon fonctionnement du système sur le long terme.

La CNAM dispose de statistiques mensuelles pour chaque établissement. Les établissements devraient tenir, en complément, un tableau de bord de l'activité en création ou en alimentation du DMP pour garantir la durabilité de la publication des documents produits lorsque les DMP existent et gérer les anomalies au quotidien. Dans le cas contraire, l'absence de suivi nuit à la complétude du DMP et à la confiance du système, tant par les patients que par les professionnels de santé.

## Glossaire

[CNAM](#)  
[CME](#)  
[DMP](#)  
[dossier patient](#)  
[DPI](#)  
[DIM](#)  
[EHPAD](#)  
[GHT](#)  
[informatisation](#)  
[personne](#)  
[pilotage](#)  
[processus](#)

Autres ressources sur : ,  
[Parcours](#)

Date de parution : 06/06/2019

Télécharger la production

## Commentaires ( 1 )

### LABBE EDWIGE (EHPAD CENTRE DE GERONTOLOGIE CLINIQUE)

posté le 05/02/2021

La CNAM dispose de statistiques mensuelles pour chaque établissement : comment récupère-t-on cette information?.